



CHARTRE

Politique Générale d'Accueil en Formation Professionnelle des Personnes en Situation de Handicap

Préambule : Notre organisme de formation s'engage à promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion sociale en facilitant l'accès à la formation professionnelle pour toutes les personnes en situation de handicap. Nous croyons fermement en la valeur de la diversité et nous nous efforçons de créer un environnement d'apprentissage inclusif, respectueux et favorable à tous nos apprenants, quel que soit leur handicap.

Engagements de l'organisme de formation :

1. Accessibilité :

- Nous nous engageons à rendre nos locaux, nos supports de formation et nos outils pédagogiques accessibles aux personnes en situation de handicap, conformément aux normes et réglementations en vigueur.
- Nous veillons à ce que nos infrastructures soient adaptées pour permettre un accès facile et sûr aux personnes à mobilité réduite.
- Nous mettons en place des solutions technologiques et des aides techniques pour faciliter l'accès à la formation pour les personnes avec des handicaps sensoriels ou cognitifs.

2. Accompagnement personnalisé :

- Nous offrons un accompagnement individualisé à chaque apprenant en situation de handicap pour répondre à ses besoins spécifiques en termes d'apprentissage et d'accessibilité.
- Nous désignons un référent handicap externalisé en lien avec notre équipe pédagogique, chargé d'assurer le suivi et le soutien des apprenants en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation.

3. Sensibilisation et formation du personnel :

- Nous sensibilisons l'ensemble de notre personnel aux enjeux de l'inclusion des personnes en situation de handicap et aux bonnes pratiques d'accompagnement.
- Nous proposons des formations régulières sur la prise en charge pédagogique des personnes en situation de handicap, afin de garantir une qualité d'accompagnement optimale.

4. Respect de la confidentialité et non-discrimination :

- Nous assurons la confidentialité des informations relatives au handicap des apprenants et nous nous engageons à traiter ces informations avec respect et discrétion.
- Nous condamnons toute forme de discrimination et nous nous engageons à garantir un traitement équitable et respectueux à tous nos apprenants, indépendamment de leur handicap.

Cette charte témoigne de notre engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre offre de formation professionnelle.

Nous sommes déterminés à œuvrer en permanence pour améliorer nos pratiques et pour garantir à tous nos apprenants un accès équitable et des conditions d'apprentissage optimales.